

# 1439, 7 juin – Riom.

*Charles, duc de Bourbonnais et d’Auvergne, nommé Jean de Norry, archevêque de Vienne, son médiateur pour la journée qui se tiendra le 15 juin suivant à Mâcon sur les différends avec la Savoie, et avec lui huit ambassadeurs.*

A. Original disparu.

**MENTION** : *Mémoires pour servir à l’histoire de Dombes, par Louis Aubret, ...*, II, Marie-Claude Guige (éd.), Trévoux, J.-C. Damour, 1868, p. 579 [ouvrage numérisé]. Indication de provenance : "Titres de Trévoux".

(DEPERDITUM)

Notre prince étant à Riom, donna ses lettres patentes, le 7 avril 1439, après Pâques, par lesquelles il nommoit son très amé cousin messire Jean de Norry, archevêque de Vienne, et alors transféré à l’archevêché de Besançon, pour son médiateur et pour se trouver le 15 du même mois à Mâcon, à l’assemblée qui s’y devoit faire pour régler les différends de Savoie avec cet archevêque. Notre prince nomma pour ses ambassadeurs et conseillers son cousin messire Edouard de Beaujeu, seigneur d’Amplepuis, et ses amés et féaux conseillers messire Pierre de Thoulon, seigneur de Genat, son chancelier, Aimé Vert, seigneur de Chenailles, bailli de Forez, Caignon, seigneur de la Molière, bailli de Beaujolois, chevaliers, messire Michel de la Grande, chancelier de son beau-frère de Montpensier, Etienne de Bar, maître de la chambre des comptes, Jean Roux, docteur, Louis de la Vernade, licencié, juge ordinaire de Beaujolois et Forez.

---

*Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.*

*Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d’Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d’Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances » (LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l’appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous [Licence Ouverte V 2.0](#).*

*Pour plus d’information, consultez le site Actes princiers ([actesprinciers.huma-num.fr](https://actesprinciers.huma-num.fr)).*